

Rapport aux actionnaires

Premier trimestre 2024

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2024

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens

MONTRÉAL, le 28 février 2024 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 922 M\$ au premier trimestre de 2024 comparativement à 876 M\$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 5 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,59 \$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 2,47 \$ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation ainsi que par l'impact des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada sur la charge d'impôts du premier trimestre de 2023. En excluant l'impact de ces mesures, le résultat net ajusté ⁽¹⁾ et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾ sont tous deux en hausse de 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

« La Banque Nationale affiche une très bonne performance et un excellent rendement des capitaux propres au premier trimestre de 2024, grâce à une dynamique et une capacité d'exécution soutenues dans tous nos secteurs d'exploitation. Ces résultats reflètent la capacité de notre modèle d'affaires diversifié à générer des rendements ainsi que la pertinence de notre positionnement défensif », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada.

« Notre déploiement efficace du capital, notre gestion active des coûts et notre engagement à maintenir un profil de crédit prudent nous avantagent, particulièrement dans un environnement macroéconomique incertain. Nous amorçons le deuxième trimestre sur de bonnes bases », a ajouté M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024		2023 (2)		Variation %
Résultat net	922		876		5
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	2,59	\$	2,47	\$	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 261		1 172		8
Rendement des capitaux propres attribuables aux					
détenteurs d'actions ordinaires (3)	17,1	%	17,9	%	
Ratio de versement des dividendes (3)	43,1	%	38,6	%	
Résultats d'exploitation – ajustés (1)					
Résultat net – ajusté	922		900		2
Résultat dilué par action – ajusté (en dollars)	2,59	\$	2,54	\$	2
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 371		1 302		5
	Au 31 janvier		Au 31 octobre		
	2024		2023		
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III (4)	13,1	%	13,5	%	
Ratio de levier selon Bâle III (4)	4,3	%	4,4	%	

⁽¹⁾ Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

⁽³⁾ Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

⁽⁴⁾ Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Rapport aux actionnaires

Premier trimestre 2024

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 339 M\$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 326 M\$ au premier trimestre de 2023, une croissance de 4 % attribuable à l'augmentation du revenu total, atténuée par des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit plus élevés.
- Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 539 M\$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 511 M\$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 5 %.
- Revenu total de 1 154 M\$ au premier trimestre de 2024, une hausse de 50 M\$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 2 % et du crédit aux entreprises de 11 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts (1) de 2,36 % au premier trimestre de 2024 affiche une hausse par rapport à 2,35 % au premier trimestre de 2023.
- Les frais autres que d'intérêts de 615 M\$ augmentent de 4 % par rapport au premier trimestre de 2023.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 10 M\$ par rapport au premier trimestre de 2023 principalement en raison de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience (1) de 53,3 % s'améliore comparativement à 53,7 % au premier trimestre de 2023.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 196 M\$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 198 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une baisse de 1 %.
- Revenu total de 660 M\$ au premier trimestre de 2024, contre 637 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une augmentation de 23 M\$ ou 4 % provenant essentiellement de la croissance des revenus tirés des services tarifés en lien avec la croissance des marchés boursiers.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 390 M\$ au premier trimestre de 2024 par rapport à 364 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 7 %.
- Le ratio d'efficience (1) de 59,1 % se compare à 57,1 % au premier trimestre de 2023.

Marchés financiers

- Résultat net de 308 M\$ au premier trimestre de 2024 contre 298 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 3 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 755 M\$, une augmentation de 66 M\$ ou 10 % attribuable à la hausse des revenus des marchés mondiaux ainsi qu'à la hausse des revenus provenant des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 313 M\$ au premier trimestre de 2024, par rapport à 287 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse en partie attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel ainsi qu'aux investissements technologiques du secteur.
- Des dotations aux pertes de crédit de 17 M\$ ont été enregistrées au premier trimestre de 2024, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 9 M\$ au trimestre correspondant de 2023.
- Le ratio d'efficience (1) en équivalent imposable de 41,5 % s'améliore comparativement à 41,7 % au premier trimestre de 2023.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 150 M\$ au premier trimestre de 2024 contre 147 M\$ au trimestre correspondant de 2023.
- Revenu total de 326 M\$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 2 % par rapport au premier trimestre de 2023, une augmentation essentiellement attribuable à la croissance des revenus de la filiale ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 100 M\$ au premier trimestre de 2024 sont en hausse de 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, une hausse principalement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 1 M\$ par rapport au premier trimestre de 2023.
- Le ratio d'efficience (1) de 30,7 % est stable par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Autres

 Perte nette de 71 M\$ au premier trimestre de 2024, contre une perte nette de 93 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une variation qui s'explique par la charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrée au premier trimestre de 2023.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III (2) de 13,1 % au 31 janvier 2024, en baisse par rapport à 13,5 % au 31 octobre 2023, notamment en raison de l'incidence négative de la mise en œuvre des cadres révisés relativement au risque de marché et au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).
- Ratio de levier selon Bâle III ⁽²⁾ de 4,3 % au 31 janvier 2024, en baisse par rapport à 4,4 % au 31 octobre 2023.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Rapport de gestion

Daté du 27 février 2024

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2023. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <u>bnc.ca</u>, ou celui de SEDAR+, à l'adresse <u>sedarplus.ca</u>. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	4	Gestion du capital	20
Faits saillants	9	Gestion des risques	26
Survol et perspectives économiques	10	Divulgation d'information sur les risques	41
Analyse financière	11	Méthodes comptables et communication de l'information financière	42
Résultats consolidés	11	Méthodes comptables et principales estimations comptables	42
Résultats sectoriels	13	Communication de l'information financière	42
Bilan consolidé	17	Données financières trimestrielles	42
Événement postérieur à la date du bilan	19	Glossaire	43
Transactions avec des parties liées	19		
Titrisation et arrangements hors-bilan	19		
Impôts sur le résultat	19		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2024 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses activités, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « pojeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la Nonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés cidessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2024 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2023 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du présent document, et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à de la Banque à des enjeux réglementaires de la Banque à resources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant les avancées en matière d'intelligence artificielle ou de système bancaire ouvert, et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méth

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2023 ainsi que dans la section Gestion des risques du présent Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurances* (IFRS 17). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés. Les données pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR:
- mesures financières supplémentaires;
- · mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. Toutefois, à la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1er janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 11. À noter que pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, aucun élément particulier n'a été exclu des résultats. Pour le premier trimestre de 2023, une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada avait été exclue des résultats en raison de sa nature ponctuelle. Ce montant comprenait une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 8.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté

Représente le ratio d'efficience en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Le ratio d'efficience ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 43 à 46 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1
	Ratio des fonds propres de catégorie 1
	Ratio du total des fonds propres
	Fonds propres CET1
	Fonds propres de catégorie 1
	Fonds propres de catégorie 2
	Total des fonds propres
	Actif pondéré en fonction des risques
	Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier
	Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
(Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	TLAC disponible
	Ratio TLAC
	Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides
	Actifs grevés et actifs non grevés
	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou LCR)
	Actifs liquides de haute qualité (high-quality liquid assets ou HQLA)
	Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie
	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR)
	Éléments de financement stable disponible
	Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) –	Indicateurs BISM
Obligations redditionnelles	

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats - ajustés

(en millions de dollars canadiens) Trimestre terminé le 31 janvier 2023 (1) 2024 Particuliers et Gestion de Marchés FSEU&I **Entreprises** patrimoine financiers Autres Total Total Revenu net d'intérêts 751 1 099 198 (553)301 (65)870 Équivalent imposable (2) 37 78 35 870 Revenu net d'intérêts - ajusté 198 (518)301 (63)788 1 177 Revenus autres que d'intérêts 284 462 1 200 25 (12)1959 1 463 Équivalent imposable 73 73 52 Revenus autres que d'intérêts - ajustés 284 462 1 273 25 (12)2 032 1 515 Revenu total - ajusté 326 (75)1 154 660 755 2820 2 6 9 2 Frais autres que d'intérêts 615 390 313 100 31 1 449 1 390 Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts - ajusté 539 270 442 226 (106)1371 1 302 Dotations aux pertes de crédit 36 (4) 120 71 17 86 Résultat avant charge d'impôts - ajusté 270 (102)1 251 1 2 1 6 468 425 190 Charge d'impôts 129 74 9 40 (33)219 210 Équivalent imposable 108 110 130 2 Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada (3) (24)Charge d'impôts - ajustée 129 74 117 40 (31)329 316 Résultat net - ajusté 150 900 339 196 308 (71)922 Éléments particuliers après impôts (24)Résultat net 339 196 308 150 (71)922 876 Participations ne donnant pas le contrôle Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque 339 196 308 150 (71)922 876 Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque - ajusté 900 339 196 308 150 (71)922 Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité 37 35 Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires - ajusté 865

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour aiuster les revenus liés aux dividendes visés, recus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique Autres des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Présentation du résultat de base et dilué par action - ajustés

(en dollars canadiens) Trimestre terminé le 31 janvier 2023 (1) 2024 Résultat de base par action 2,61 \$ 2,49 \$ Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada (2) 0.07 Résultat de base par action – ajusté 2,61 2,56 Résultat dilué par action 2,59 \$ 2,47 \$ Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada (2) 0.07 Résultat dilué par action - ajusté 2,59 2,54

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Présentation du revenu net d'intérêts autre que de négociation - ajusté

(en millions de dollars canadiens)	Trime	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2024	2023	
Revenu net d'intérêts – ajusté	788	1 177	
Moins : revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable	(649)	(196)	
Revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté	1 437	1 373	

Faits saillants

n millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)		Trimestre terminé le 31 janvier		
	2024	2023 (1)	Variation %	
Résultats d'exploitation				
Revenu total	2 710	2 562	6	
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 261	1 172	8	
Résultat net	922	876	5	
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (2)	17,1 %	17,9 %		
Levier opérationnel (2)	1,6 %	(4,7) %		
Ratio d'efficience ⁽²⁾	53,5 %	54,3 %		
Résultat par action				
de base	2,61 \$	2,49 \$	5	
dilué	2,59 \$	2,47 \$	5	
Résultats d'exploitation – ajustés (3)				
Revenu total – ajusté ⁽³⁾	2 820	2 692	5	
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et				
charge d'impôts – ajusté ⁽³⁾	1 371	1 302	5	
Résultat net – ajusté ⁽³⁾	922	900	2	
Rendement des capitaux propres attribuables				
aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté ⁽⁴⁾	17,1 %	18,4 %		
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁴⁾	0,6 %	(2,2) %		
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁴⁾	51,4 %	51,6 %		
Résultat dilué par action – ajusté ⁽³⁾	2,59 \$	2,54 \$	2	
Informations sur les actions ordinaires	2,35	2,5π ψ		
Dividendes déclarés	1,06 \$	0,97 \$	9	
Valeur comptable (2)	61,18 \$	55,76 \$,	
Cours de l'action	01,10 \$	<i>33,7</i> 0 ψ		
haut	103,38 \$	99,95 \$		
bas	86,50 \$	91,02 \$		
clôture	102,83 \$	99,95 \$		
Nombre d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	339 166	337 318		
Capitalisation boursière	34 876	33 715		
Capitalisation boursière	34 67 6	33 / 13		
	Au 31 janvier	Au 31 octobre		
(en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %	
Bilan et hors bilan				
Actif total	433 927	423 477	2	
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	230 157	225 443	2	
Dépôts	300 097	288 173	4	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	20 749	20 432	2	
Actifs sous administration (2)	712 488	652 631	9	
Actifs sous gestion (2)	132 822	120 858	10	
Ratios réglementaires selon Bâle III (5)			_	
Ratios des fonds propres				
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,1 %	13,5 %		
catégorie 1	15,5 %	16,0 %		
total	16,2 %	16,8 %		
Ratio de levier	4,3 %	4,4 %		
Ratio TLAC (5)	28,1 %	29,2 %		
Ratio de levier TLAC (5)	7,8 %	8,0 %		
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (5)	145 %	155 %		
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) (5)	117 %	118 %		
Autres renseignements				
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	28 730	28 916	(1)	
Nombre de succursales au Canada	368	368	_	
Nombre de guichets automatiques au Canada	945	944	_	
	7-75	777		

⁽¹⁾ Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

⁽²⁾

Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR. (3)

⁽⁴⁾ (5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Les derniers mois ont été marqués par une nette décélération des hausses de prix à l'échelle mondiale. À tel point qu'un nombre croissant de pays, particulièrement parmi les pays émergents, peuvent maintenant se targuer d'avoir ramené l'inflation à la cible de leur banque centrale. Il ne fait aucun doute que les banquiers centraux ont vu d'un bon œil les derniers développements sur le front de l'inflation, mais il demeure peu probable qu'ils crient victoire à ce stade, surtout dans le contexte géopolitique actuel. Il faut dire que les progrès récents ont été très dépendants de la désinflation dans le secteur des biens, qui est maintenant menacée par les tensions au Moyen-Orient. Sans bouleverser complètement la chaîne d'approvisionnement, ces facteurs pourraient faire craindre aux banques centrales une nouvelle poussée d'inflation dans le secteur des biens et, par le fait même, les inciter à maintenir le statu quo un peu plus longtemps qu'elles ne l'auraient envisagé autrement. La croissance s'en ressentirait certainement, d'autant plus que la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, ce qui signifie que l'effet des hausses de taux passées continuera de se faire sentir. Nous pensons que la croissance mondiale pourrait ralentir en 2024 à 2,6 % (1) (comparativement à 3,1 % l'an passé), plombée par des contractions dans plusieurs économies avancées. Confrontées à une baisse de la demande plus importante que prévu, les banques centrales devraient ensuite réagir vigoureusement en abaissant fortement leurs taux directeurs au deuxième semestre. Cela devrait permettre un redressement progressif de la croissance en 2025.

L'année 2023 sera sans aucun doute considérée comme un bon cru pour l'économie américaine, qui est parvenue à croître de 2,5 % malgré l'un des resserrements monétaires les plus agressifs de mémoire récente. L'augmentation importante du déficit du gouvernement fédéral a largement contribué à la croissance économique. Le déploiement continu de l'épargne excédentaire des ménages a également été l'une des raisons de cette résilience, tout comme le recours important au crédit pour soutenir la consommation, malgré des taux d'intérêt prohibitifs. Cependant, plusieurs signes indiquent que les États-Unis se dirigent vers des temps économiques plus difficiles. De nombreux consommateurs montrent des signes de fragilité, comme en témoigne l'augmentation des taux de délinquance pour les prêts automobiles et les cartes de crédit. De plus, la résilience du marché de l'emploi est incertaine, étant donné qu'une majorité de PME signalent une contraction de leurs ventes. Et si certains se consolent en se disant que la Réserve fédérale américaine (la Fed) semble désormais ouverte à la possibilité de baisser ses taux en 2024 – un scénario qui relâcherait évidemment la pression sur les agents économiques – les taux resteront restrictifs pour un certain temps. Il est important de rappeler que la Fed a réduit les taux d'intérêt avant chacune des quatre dernières récessions, un avertissement pour ceux qui crient déjà victoire pour la poursuite du cycle économique. Après un bon premier trimestre, nous prévoyons un net ralentissement de la croissance américaine vers le milieu de l'année. Cette décélération devrait permettre à la Fed de procéder à des baisses de taux, mais nous pensons qu'elles interviendront trop tard pour empêcher quelques trimestres de contraction. Cette prévision se traduit par une croissance de 1,9 % ⁽¹⁾ en 2024 et une contraction de 0,3 % ⁽¹⁾ en 2025.

Économie du Canada

L'inflation reste trop élevée au pays principalement en raison de la hausse de la composante logement qui est alimentée par une augmentation de la population incompatible avec l'offre d'habitations disponibles. Face à cette situation, la Banque du Canada maintient une politique monétaire restrictive. Paradoxalement, cela nuit à l'investissement, notamment en ralentissant la construction, ce qui aggrave le problème d'inflation reliée au logement. Il en résulte une situation de stagflation, c'est-à-dire une économie en difficulté combinée à une inflation trop élevée. La croissance économique manque de lustre depuis un certain temps et encore plus lorsque l'on tient compte du contexte démographique. Le PIB par habitant est désormais en recul de 3,1 % depuis son sommet de 2022, une baisse d'une amplitude qui ne fut observée que lors des dernières récessions. Même constat du côté du marché du travail qui ne génère pas assez d'emplois pour absorber l'augmentation de la population comme en témoigne la baisse importante des taux d'emploi, particulièrement chez les jeunes. Entre-temps, nous prévoyons que le contexte restera difficile en 2024 alors que l'économie n'a pas encore ressenti tous les effets des hausses de taux passées et que les taux d'intérêt demeurent élevés. La politique monétaire restrictive signifie que des vagues successives d'emprunteurs hypothécaires doivent renégocier leur crédit à des taux d'intérêt plus élevés, ce qui freine d'autant plus la consommation. Nous anticipons une contraction de l'économie canadienne à la mi-année, ce qui se traduira par une stagnation de la croissance en 2024 (1). La Banque du Canada devrait commencer à baisser ses taux à la fin du deuxième trimestre afin de donner un peu d'oxygène à une économie chancelante.

Économie du Québec

Le PIB du Québec a affiché deux trimestres consécutifs de contraction au milieu de 2023, ce qui a amené plusieurs à s'interroger sur l'avènement d'une récession. Nous pensons qu'il faut être prudent avant de tirer de telles conclusions. Au troisième trimestre, le PIB a été plombé par une baisse des investissements en stocks et du commerce international, alors que la demande intérieure privée a rebondi. De plus, les données d'octobre montrent que l'économie québécoise, au lieu de s'enliser, a repris de la vigueur au début du quatrième trimestre. Cet accès de faiblesse doit être mis dans son contexte à savoir qu'il survient dans la province dont l'économie a été la plus en surchauffe depuis la pandémie. Ainsi, malgré le passage à vide au chapitre du PIB, le marché du travail québécois affichait toujours l'un des taux de chômage les plus bas au Canada (4,5 %) et la province connaissait l'inflation la plus élevée du pays selon les données les plus récentes. Une inflation plus élevée signifie que la politique monétaire est moins restrictive en termes réels, et donc moins dommageable pour l'économie québécoise. Comparativement aux données nationales, une proportion plus faible de PME déclare actuellement que la demande intérieure est préoccupante. Comme ailleurs, l'année 2024 s'annonce difficile, mais nous continuons de penser que le PIB du Québec pourrait résister grâce à des fondamentaux solides (plus faible niveau d'endettement des ménages, plus grande proportion de ménages à double revenu, marché immobilier plus abordable). La proportion de ménages qui qualifient leur situation financière de mauvaise s'établissait à seulement 23 % contre 35 % au niveau national (selon la firme de sondage Léger en janvier 2024). Nous anticipons pour 2024 une légère contraction de l'économie de 0,1 % ⁽¹⁾, mais le Québec devrait continuer d'afficher l'un des taux de chômage les plus bas au pays cette année, à 5,6 % ⁽¹⁾ (contre 6,7 % ⁽¹⁾ pour le Canada).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale